

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VAL-DES-PRES (05100)

# ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



## 2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

### PLU arrêté le

Le Maire

### PLU approuvé le

Le Maire

**Alpicité**  
Nicolas BREUILLOT  
urbanisme & paysages

SARL Alpicité – 14 rue Caffè – 05200 EMBRUN  
Tel : 04.92.46.51.80 / Mob : 06.88.26.82.09  
Mail : [nicolas.breuillet28@gmail.com](mailto:nicolas.breuillet28@gmail.com)



Caroline GUIGNIER  
MONTECO  
90 chemin du réservoir  
04260 ALLOS  
Tel : 04.92.83.81.36  
mail : [cguignier@monteco.fr](mailto:cguignier@monteco.fr)  
[www.monteco.fr](http://www.monteco.fr)



**Préambule** ..... 4

**ORIENTATION 1 : Renforcer l'activité économique touristique communale** ..... 5

**ORIENTATION 2 : Maîtriser le développement démographique dans une logique de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour garantir une vie à l'année** ..... 8

**ORIENTATION 3 : Prioriser le développement urbain en préservant l'identité montagnarde de la commune** ..... 11

## Préambule

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable présente le projet communal pour la douzaine d'années à venir. Il est le document cadre du PLU. Il définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

L'article L151-5 du code de l'urbanisme précise :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :  
1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;  
2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.  
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.  
Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. »

## ORIENTATION 1 : Renforcer l'activité économique touristique communale

### OBJECTIFS

**Développer un projet touristique interconnecté en entrée de vallée, vitrine du territoire et lieu de convergence des déplacements**

### ACTIONS

- Améliorer les circulations à l'échelle de la Clarée en développant une capacité de stationnement adaptée
- Développer un projet de Maison de Pays afin de valoriser les patrimoines (bâti, naturel, culinaire, ...) des vallées
- Développer les liaisons avec les différents pôles de la vallée
- Créer un transport par câble permettant de relier La Vachette avec le domaine skiable de Montgenèvre jusqu'au Janus
- Créer une offre d'hébergements touristiques et saisonniers (700 lits) en lien avec cette infrastructure et la porte d'entrée de la Clarée
- Proposer un office du tourisme à l'entrée de la Vallée de la Clarée

**Diversifier les activités touristiques et de loisirs**

- Développer un domaine skiable au niveau du vallon de La Vachette
- Garantir l'évolution qualitative du camping du Rosier (espace aquatique, restauration, ...)
- Conforter le domaine de ski nordique
- Favoriser la pratique de la randonnée

**Consolider les  
activités économiques  
de proximité**

- Mettre en place un stade biathlon en rive gauche au village ainsi qu'un stade d'activité ludique Nordique
- Valoriser les routes forestières en vue de la découverte par les Vélos Tous Chemins
- Favoriser l'implantation de commerces de proximité

**Maintenir et  
développer les  
activités agricoles**

- Protéger les espaces stratégiques des exploitations agricoles
- Favoriser le maintien des activités agricoles existantes et permettre leur diversification
- Renforcer le rôle de l'activité agricole dans l'économie touristique (agritourisme)
- Protéger les espaces agricoles sensibles

**OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER UN PROJET TOURISTIQUE EN ENTRÉE DE VALLEE INTERCONNECTÉ AVEC LA VALLEE**

DEVELOPPER UN PROJET DE MAISON DE PAYS, AIN DE VALORISER LES PATRIMOINES (BATI, NATUREL, CULINAIRE, ... ) DES VALLEES

DEVELOPPER UNE CAPACITE DE STATIONNEMENT ADAPTEE A L'ECHELLE DE LA CLAREE : ENVIRON 300 PLACES PUBLIQUES POUVANT EGALEMENT FAIRE OFFICE DE PARKING RELAIS

DEVELOPPER LES LIAISONS AVEC LES DIFFERENTS POLES DE LA VALLEE

CREER UNE REMONTEE MECANIQUE PERMETTANT DE RELIER LA VACHETTE AVEC LE DOMAINE SKIABLE DE MONTGENEVRE JUSQU'AU JANUS

CREER UNE OFFRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES ET SAISONNIERS (700 LITS) EN LIEN AVEC CETTE INFRASTRUCTURE ET LA PORTE D'ENTREE DE LA CLAREE  
PROPOSER UN OFFICE DU TOURISME A L'ENTREE DE LA VALLEE DE LA CLAREE

**OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET DE LOISIRS**

AMENAGER UN DOMAINE SKIABLE AU NIVEAU DU VALLON DE LA VACHETTE

GARANIR L'EVOLUTION QUALITATIVE DU CAMPING, DU ROISER (EVOLUTION EN 3 ETIQUES, MISE EN PLACE D'UN POINT D'EAU, D'UN RESTAURANT...)

CONFORTEZ LE DOMAINE DE SKI NORDIQUE

FAVORISER LA PRACTIQUE DE LA RANDONNEE

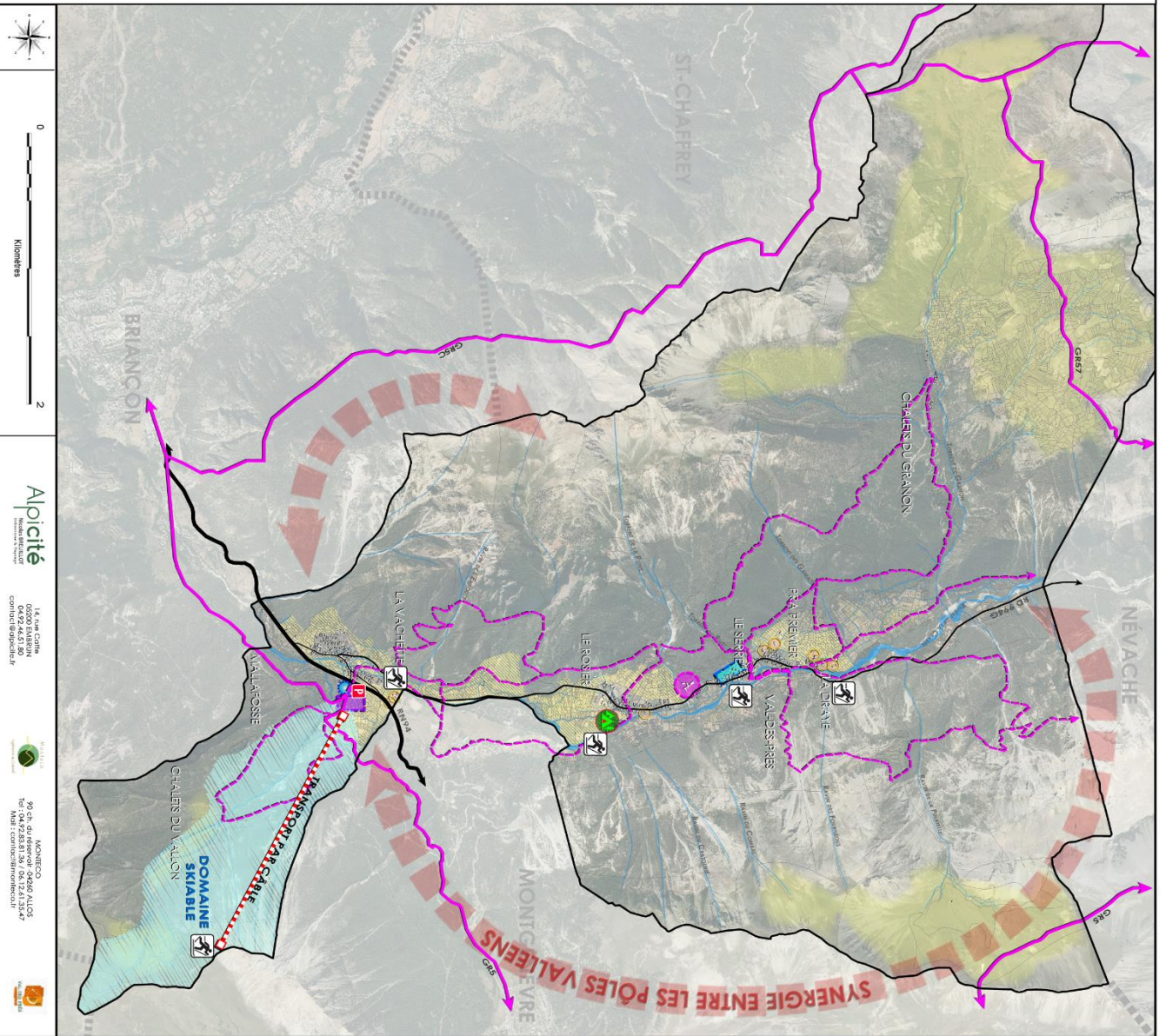
METTRE EN PLACE UN STADE BIATHLON EN RIVE DROITE AU VILLAGE AINSI QU'UN STADE D'ACTIVITE LUDIQUE NORDIQUE

**OBJECTIF 4 : MAINTENIR ET DEVELOPPER LES ACTIVITES AGRICOLES**

PROTEGER LES ESPACES STRATEGIQUES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

FAVORISER LE MAINTIEN DES ACTIVITES AGRICOLES EXISTANTES ET PERMETTRE LEUR DIVERSIFICATION

PROTEGER LES ESPACES AGRICOLES SENSIBLES



**Alpicité**  
10000 ESPERAN  
commune@alpicite.fr

MONTECO  
90 CH. DE REVEROL - 04200 ALCES  
1309 MBS - contact@montecoco.fr



INGHIERNE & CONSEIL



## **ORIENTATION 2 : Maîtriser le développement démographique dans une logique de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain pour garantir une vie à l'année**

### OBJECTIFS

### ACTIONS

**Maîtriser le développement démographique**

**le**

- Limiter la population communale à une centaine d'habitants permanents supplémentaires d'ici une dizaine d'années
- Pérenniser l'accueil des populations résidentes
- Accueillir une population jeune, notamment pour maintenir les équipements scolaires

**Offrir un logement pour tous**

- Créer une cinquantaine de logements d'ici 10 ans
- Diversifier l'offre de logement et les formes urbaines
- Rénover certains bâtiments communaux (ancienne école de la Vachette, les Arcades, ...) en une dizaine de logements sociaux

**Lutter contre l'étalement urbain et modérer la consommation d'espace**

- Limiter la consommation d'espace à moins de 5 ha sur la décennie à venir
- Imposer une densité minimale de 20 logt/ha sur le village et 250 lits/ha sur les opérations touristiques
- Comblent prioritairement les dents creuses
- Favoriser le renouvellement urbain



**Développer les services et équipements publics**

- Réhabiliter le centre Elan en assurant sa protection contre les risques naturels pour y implanter notamment des équipements et services publics, salle d'exposition, salle de conférence, salle multi activités, la mairie, les services techniques...
- Développer les infrastructures numériques en lien avec le Schéma de Développement Numérique des Hautes-Alpes (développement d'un nouveau Nœud de Raccordement d'Abonnés et son fibrage sur la commune)
- Favoriser le développement des Energies Renouvelables sur la commune (pico-centrale, projet de chaufferie, borne de rechargement électrique)
- Assurer la quantité et la qualité de la ressource (protection des captages)



## **ORIENTATION 3 : Prioriser le développement urbain en préservant l'identité montagnarde de la commune**

### **OBJECTIFS**

**Développer prioritairement l'urbanisation sur l'entrée de la vallée**

**Préserver et maintenir les caractéristiques urbaines et architecturales des autres villages**

### **ACTIONS**

- Renforcer l'urbanisation sur le secteur de la Vachette en lien avec sa proximité avec Briançon et le projet touristique
- Affirmer sa position de porte d'entrée de vallée
  
- Modérer le développement au Rosier et sur le chef-lieu
- Préserver les formes urbaines bâties
- Protéger les éléments de patrimoines architecturaux remarquables
- Assurer la préservation des éléments bâtis protégés
- Veiller au maintien de l'architecture de montagne
- Valoriser le patrimoine bâti au travers des circuits culturels et des panneaux informatifs
- Protéger les principales perspectives vers le grand paysage et les monuments historiques
- Protéger les chalets d'alpage du Vallon, du Granon et du Dormillouse

**Protéger le site naturel de la vallée de la Clarée**

- Protéger et mettre en valeur le site classé

**Améliorer la qualité des espaces publics**

- Développer des espaces publics sur les différents villages
- Permettre l'émergence d'une centralité à l'échelle de la commune (centre Elan)
- Mettre en place un plan d'alignement afin d'optimiser l'espace public
- Sécuriser les déplacements doux notamment au niveau des zones accidentogènes
- Permettre un stationnement sécurisé, délimité et adapté aux villages

**Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques**

- Protéger les zones de montagnes autour de la zone de conservation de la Clarée
- Protéger les milieux naturels et les continuités écologiques, notamment au niveau de Tête Noire
- Permettre une gestion raisonnée et durable de la forêt de la Clarée conformément au plan d'aménagement forestier
- Protéger les ripisylves autour de la Clarée et des zones humides
- Traiter efficacement les eaux pluviales

**OBJECTIF 1 : DÉVELOPPER PRIORITAIREMENT L'URBANISATION SUR L'ENTRÉE DE LA VALLÉE**



RENFORCER L'URBANISATION SUR LE SECTEUR DE LA VACHETTE EN LIEN AVEC SA PROXIMITÉ AVEC BRIANÇON ET LE PROJET TOURISTIQUE AFFIRMER SA POSITION D'ENTRÉE DE VALLÉE

**OBJECTIF 2 : PRÉSERVER ET MAINTENIR LES CARACTÉRISTIQUES URBAINES ET ARCHITECTURALES DES AUTRES VILLAGES**



PROTÉGER LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINES ARCHITECTURAUX REMARQUABLES ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS BÂTIS PROTÉGÉS PROTÉGER LES CHALET D'ALPAGE DU VALLON, DU GRANON ET DU DORMILLOUSE

**OBJECTIF 3 : PROTÉGER LE SITE NATUREL DE LA VALLÉE DE LA CLARÉE**



PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE SITE CLASSÉ PERMETTRE L'ÉMERGENCE D'UNE CENTRALITÉ À L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE (CENTRE ELAN)

**OBJECTIF 4 : AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ESPACES PUBLICS**

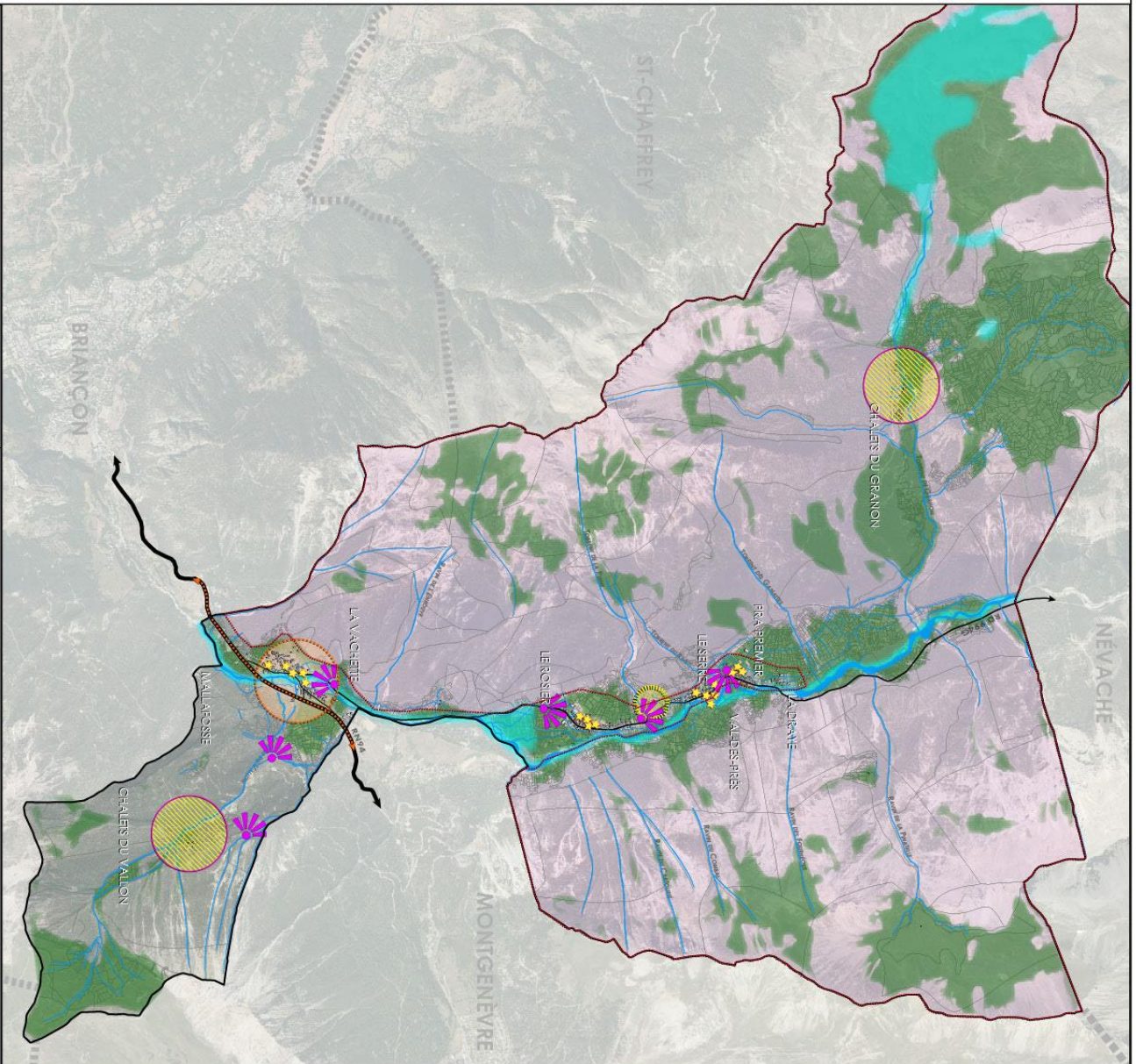


PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES, NOTAMMENT AU NIVEAU DE TÊTE NOIRE PROTÉGER LES RIPISYLVES AUTOUR DE LA CLARÉE ET DES ZONES HUMIDES

**OBJECTIF 5 : PRÉSERVER LES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ ET LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**



PROTÉGER LES RIPISYLVES AUTOUR DE LA CLARÉE ET DES ZONES HUMIDES



0 2 Kilomètres

Alpicité 14, rue Corme 05200 BRIANÇON

MONTICO 49 rue du réservoir - 05200 ALLOS